



PRESENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

La gestion du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable est confiée à un délégataire de service public (DSP). La société Véolia Eau est titulaire de cette délégation depuis le 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2029.

Le financement de ce service et de certains investissements sont assurés directement par le délégataire à travers la facturation aux usagers. La partie investissement (extension de réseaux, mise aux normes des stations de pompes et des réservoirs, gros travaux sur le réseau) est quant à elle assumée par le syndicat et financée par la redevance prélevée sur les factures aux usagers.

La surtaxe au profit du syndicat est de 0.20 € HT le m³ depuis le 1^{er} juillet 2017. A noter que le budget est assujéti à la TVA.



I) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du syndicat.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre de la surtaxe de la vente d'eau.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, les intérêts des emprunts à payer et les dotations aux amortissements.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le résultat de l'exercice. Ce dernier cumulé avec le résultat antérieur (de N-1) détermine l'autofinancement disponible, c'est-à-dire la capacité du syndicat à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Réalisés en 2024	Objet	Réalisés en 2024
Charges à caractère général	7 636.72 €	Vente de produits fabriqués, marchandises	59 337.03 €
Charges de personnel	4 079.04 €	Autres produits de gestion courante	1.11 €
Autres charges de gestion courante	8 664.76 €	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 153.19 €
Charges financières	1 514.17 €		
Opérations d'ordre de transfert entre section	46 119.70 €		



II) La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit, sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les emprunts et l'autofinancement dégagé par le syndicat.

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Réalisés en 2024	Objets	Réalisés en 2024
Emprunts	26 066.32 €	Subventions d'investissement	0.00 €
Immobilisations incorporelles	35 699.40 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 119.70 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 153.19 €		

L'opération réalisée en investissement est l'étude patrimoniale et schéma directeur d'eau potable qui se poursuit en 2025.



III) Les amortissements

Ces opérations contribuent à équilibrer le budget et n'ont pas de conséquences sur la trésorerie. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles sont retracées en dépenses de fonctionnement et en recette d'investissement et sont équilibrées.

Les dotations aux amortissements représentent un montant de 46 119.70 €.

IV) La gestion de la dette

L'encours de dette au 31 décembre se répartit de la manière suivante :

Emprunt	Montant total	Durée	Reste dû au 31/12/2024
Travaux liaison La Lune	30 000.00 €	15 ans	9 067.75 €
Renouvellement canalisations	60 000.00 €	8 ans	33 927.06 €
Travaux tête de forage château d'eau Brinon	60 000.00 €	15 ans	2 553.57 €
Travaux extension route de Lamotte – Fahy aux Filles	121 500.00 €	15 ans	56 796.67 €
Travaux extension route de Lamotte – Fahy aux Filles	48 500.00 €	15 ans	22 906.30 €
TOTAL			125 251.35 €

L'endettement du syndicat au 31 décembre 2024 est de 125 251.35 €.

L'annuité de l'exercice est de 26 066.32 €.



V) Les résultats de l'exercice 2024 :

La section de fonctionnement

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 11 476.94 €.

Recettes 2024	79 491.33 €
Dépenses 2024	68 014.39 €
Résultat 2024	11 476.94 €

La section d'investissement

Le résultat de la section d'investissement est déficitaire de 10 411.65 €.

Recettes 2024	71 507.26 €
Dépenses 2024	81 918.91 €
Résultat 2024	- 10 411.65 €

VI) Le Résultat de clôture de l'année 2024

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Section fonctionnement	104 008.23 €	11 476.94 €	115 485.17 €
Section d'investissement	17 589.44 €	-10 411.65 €	7 177.79 €

Pour le Budget Primitif 2025, il convient d'inscrire les résultats de clôture de l'exercice 2023 ainsi que les résultats de l'exercice 2024.

- Chapitre 002 (recette de fonctionnement) la somme de 115 485.17 €.
- Chapitre 001 (recettes d'investissement) la somme de 7 177.79 €.

Fait à Brinon, le 3 Mars 2025

Le Président,

Guillaume CHEVALIER

Syndicat Intercommunal
D'Alimentation en Eau Potable

Brinon - Clemon

Siège : Mairie de Brinon-sur-Sauldre

6 route de Chaon

18410 Brinon-sur-Sauldre

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le

04/03/2025



ID : 018-251800033-20250303-DE2025_01-BF



10410 Binon-sur-Loire
0 route de Chambray
49110 Binon-sur-Loire
Binon-Clément
D'Addition en l'au Pabbé
3. Syndicat Intercommunal